

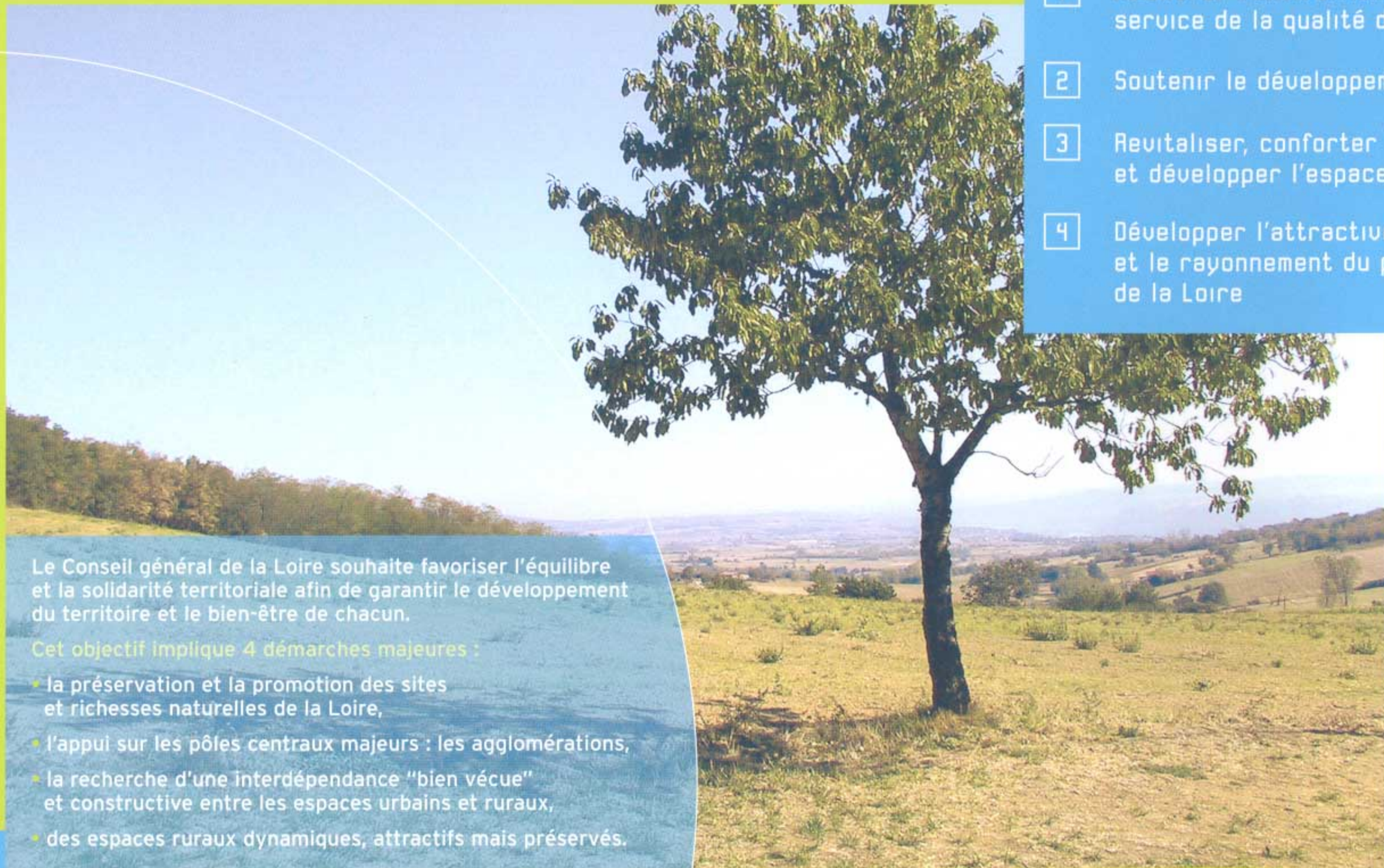
LOIRE
HORIZON
2015

Bien vivre
dans la Loire



LOIRE HORIZON 2015

schéma de développement



Le Conseil général de la Loire souhaite favoriser l'équilibre et la solidarité territoriale afin de garantir le développement du territoire et le bien-être de chacun.

Cet objectif implique 4 démarches majeures :

- la préservation et la promotion des sites et richesses naturelles de la Loire,
- l'appui sur les pôles centraux majeurs : les agglomérations,
- la recherche d'une interdépendance "bien vécue" et constructive entre les espaces urbains et ruraux,
- des espaces ruraux dynamiques, attractifs mais préservés.

Sommaire

- 1 Améliorer l'environnement au service de la qualité de la vie
- 2 Soutenir le développement urbain
- 3 Revitaliser, conforter et développer l'espace rural
- 4 Développer l'attractivité et le rayonnement du patrimoine de la Loire

À travers la Charte d'environnement pour un Développement Durable du Département de la Loire, mise en place dès 1998 et récemment actualisée, le Conseil général affirme sa détermination à faire de l'environnement un facteur de qualité de vie, à long terme, pour tous les habitants.

Objectifs

Perfectionner la gestion des déchets

Économiser les ressources

Prévenir et réduire les pollutions et les nuisances

Axes d'intervention

Soutenir la mise en œuvre du tri sélectif

Mettre en réseau des déchetteries plus performantes

Inciter à la maîtrise des consommations d'eau

Améliorer le fonctionnement du Canal du Forez

Favoriser l'usage des énergies renouvelables

Définir des priorités pour l'assainissement

Réduire l'impact des STEP (stations de traitement des eaux polluées)

Démarches et actions

Le Conseil général soutient les collectivités locales pour la mise en place du tri sélectif.

Des efforts importants sont entrepris pour optimiser le service rendu : élaboration d'une charte d'accueil en déchetterie avec les collectivités (horaires, produits...), mise en place d'équipements complémentaires destinés à récupérer les déchets inertes et les déchets verts des artisans et services techniques des collectivités.

L'eau potable est un bien commun, qui reste cependant rare et vital. Le Département, dans le cadre des contrats de rivières et des opérations coordonnées, participe à la maîtrise de la consommation d'eau ainsi qu'à la sensibilisation du grand public, des scolaires et des agriculteurs dans ce domaine.

Il s'agit de limiter les prélèvements dans le barrage de Grangent et d'augmenter le débit d'étiage de la Loire.

Réduire les consommations d'énergie non renouvelables (énergie fossile ou nucléaire) est une priorité. Le Département incite et soutient financièrement les particuliers et les entreprises à utiliser d'autres énergies, comme le bois. Il propose également un soutien financier aux organismes, pour une meilleure information et sensibilisation aux économies d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables. Autre outil à disposition : le Diagnostic Énergétique pour les Grosses Réparations sur Bâtiments Communaux, l'Agence départementale de l'énergie nouvellement créée.

Trois axes majeurs d'actions ont notamment été identifiés : actualiser le Schéma départemental d'assainissement, opérer un suivi des stations d'épuration par la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) et conforter le réseau départemental de suivi de la qualité des eaux.

Un dispositif de suivi de l'effet des STEP sur le milieu récepteur permet de proposer des mesures visant à limiter cette incidence.



Avec 71% de ses habitants répartis sur ses 5 grands pôles urbains, la Loire est un département à dominante urbaine. L'étalement urbain gagne les zones périurbaines et place certaines communes face à de nouvelles problématiques. Le Conseil général de la Loire agit pour conforter l'attractivité des agglomérations, en terme de qualité de vie comme en terme de développement économique. L'élaboration des Contrats Territoriaux de Développement avec les agglomérations de Saint-Etienne Métropole et du Grand Roanne est le reflet de cette volonté.



Objectifs

Conforter le rôle et l'attractivité des agglomérations

Conforter les fonctions métropolitaines de l'agglomération stéphanoise

Axes d'intervention

Miser sur une stratégie de déplacements adaptée

Accompagner la reconquête et l'adaptation de l'habitat

Affirmer leur différenciation économique vis-à-vis des territoires périphériques

Aider au maintien d'un bon niveau d'équipement culturel et sportif

Modifier l'image des entrées et de sites stratégiques d'agglomération

Protéger les sites naturels et patrimoniaux de la Vallée du Gier

Appuyer le positionnement régional, voire national, de ses équipements et dispositifs économiques et culturels structurants

Encourager la distinction des spécialisations de son dispositif d'enseignement supérieur au sein de la Région Rhône-Alpes

Renforcer les applications innovantes et les moyens de recherche dans le domaine de la santé

Démarches et actions

Elle comprend des initiatives favorisant l'intermodalité avec le réseau départemental et participe activement à la qualité urbaine des centres d'agglomération.

Cette démarche se caractérise par l'extension d'un habitat polyvalent adaptable à l'évolution des besoins, la mixité et l'amélioration de l'offre dans le cadre de la requalification des quartiers. Une plus grande corrélation entre les projets sociaux des quartiers et les projets urbanistiques, et un meilleur accès au logement pour les personnes défavorisées sont à développer.

En parallèle des pôles commerciaux et industriels développés sur des espaces périurbains, il s'agit pour les agglomérations de rechercher une offre spécifique, tant en termes de type d'activité que d'animation commerciale ou d'immobilier d'entreprise.

Le Département participe au développement et au rayonnement d'institutions culturelles et d'équipements sportifs au plan des agglomérations.

Afin d'assurer le renouveau du tissu urbain, certains secteurs stratégiques vont être repensés, recomposés ou réaménagés, comme l'ancienne zone industrielle de l'espace Nord-Est de Saint-Etienne, l'entrée Nord de la métropole, le site du Clavier et les entrées de villes principales du Département (sur la RD3 pour Saint-Etienne, sur la RD207 & la RD482 pour Roanne).

Une mission opérationnelle doit permettre d'élaborer une stratégie d'intervention partagée et de définir l'accompagnement des maîtres d'ouvrage identifiés, dans le but de préserver et de réhabiliter ces sites fragiles.

Le design est un vecteur important du renouveau de l'image de l'agglomération stéphanoise. La promotion de ce nouveau pôle d'innovation, en relation avec les pôles de compétences et d'innovation (Optique-Vision, technologies médicales ou mécaniques, biens d'équipement industriels) devrait contribuer au rayonnement économique et culturel du territoire notamment dans le domaine de l'ingénierie et de la création industrielle.

Il s'agit de développer des formations et des cursus complémentaires aux deux autres pôles majeurs de la région que sont Lyon et Grenoble.

L'Institut de Cancérologie de la Loire (Cancéropole) et le Centre Ingénierie de la santé bénéficieront d'un soutien visant à conforter la recherche médicale.

Objectifs

Axes d'intervention

Démarches et actions

**Reconquérir,
rendre attractif
les centres urbains
pour y habiter**

**Développer une offre commerciale et de services
dynamique et adaptée aux modes de vie**

L'agglomération doit s'appuyer sur une armature commerciale forte et attractive. Pour qu'ils retrouvent le goût de l'achat plaisir, les habitants doivent pouvoir accéder facilement à l'offre du centre-ville (horaires, accès, services en ligne et de livraison...).

**Accompagner l'évolution des centres
vers une plus grande qualité de vie**

Le Département souhaite accompagner les centres urbains dans leurs mutations, à travers l'élaboration d'un projet urbain et la mixité des espaces, le suivi de la qualité architecturale du bâti, la réalisation de déviations et l'aménagement des traversées d'agglomération sur routes départementales.

**Structurer
les territoires
péri urbains**

**Maîtriser le développement à proximité
des voies de communication**

Parmi les actions définies pour parvenir à cet objectif, nous retiendrons la participation aux réflexions d'urbanisme local et le développement de nouvelles infrastructures centrées sur des zones stratégiques d'intérêt départemental.

**Améliorer la qualité "visuelle"
de ces espaces**

Il s'agit notamment de la qualité des entrées de ville, en terme de paysage ou de voirie par exemple, et de la qualité architecturale et environnementale des zones d'activités.

**Développer des services adaptés
aux modes de vie**

Le Département souhaite organiser une offre de transports en commun qui réponde aux différentes pratiques de déplacement (privé et professionnel), mais aussi une offre de services sociaux adéquate et évolutive, le tout en lien avec la politique d'habitat et d'aménagement.



Face à l'enjeu que représente l'urbanisation, et tenant compte de l'interdépendance croissante entre milieux urbains et ruraux, le Conseil général de la Loire a pour priorité la promotion et le soutien de l'espace rural. Il s'agit de maintenir une dynamique rurale et d'accompagner les territoires récemment urbanisés dans l'appréhension, l'anticipation et la gestion des effets induits par ce phénomène nouveau.

Revitaliser,
conforter et développer
l'espace rural

3

Objectifs

Axes d'intervention

Démarches et actions

Promouvoir un développement rural équilibré

Soutenir les projets de territoires intercommunaux et d'aménagement de bourgs

Le développement rural n'est équilibré que s'il s'inscrit dans la durée. Ainsi, le Conseil général encourage et accompagne les territoires intercommunaux et communaux à anticiper les paramètres influant sur leur évolution et à réfléchir au devenir qu'ils souhaitent pour leur territoire. Le soutien apporté vise ainsi la réalisation de diagnostics et projets de territoires intercommunaux et, plus localement, d'études globales d'aménagement de bourgs en milieu rural.

Etre partenaire des territoires ruraux pour l'aménagement de leur cadre de vie

Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement de bourgs

Pour élaborer et concrétiser un projet d'aménagement global de bourgs, le Conseil général mobilise des moyens financiers et d'ingénierie. Son soutien se traduit notamment par l'amélioration de la sécurité et l'intégration urbaine des traversées d'agglomération sur route départementale, par la valorisation du patrimoine bâti et naturel et par un appui dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Contribuer à la qualité du patrimoine bâti

Le Conseil général initie un conseil architectural auprès des collectivités et des particuliers. Par ailleurs il participe à la restauration du petit patrimoine, à la résorption de "points noirs paysagers" et à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Soutenir les territoires ruraux pour leur politique d'habitat

Il s'agit d'analyser les besoins dans le temps et les modes de réponse possibles, de développer l'habitat locatif dans les centres bourgs, de mettre en place un groupe d'experts qui puisse porter la réflexion sur des enjeux prioritaires en termes d'architecture et d'urbanisme (lotissements, espaces publics...).

Assurer ou maintenir un niveau minimal de services au public

Redynamiser l'offre commerciale et artisanale en milieu rural

La politique d'aide au maintien de l'activité en milieu rural, mise en place dès 1991 par le Département, prend aujourd'hui une tournure plus offensive à travers le développement du projet "Loire multiservices". Il a pour objectifs d'offrir plus de services à la population, notamment en direction des personnes les plus "captives" (personnes âgées et jeunes), mais aussi d'assurer la pérennité des commerces existants.

Réussir la proximité et l'adaptation des services publics

Le Département s'engage à faciliter l'accès aux services sociaux et aux espaces santé en milieu rural, l'accès aux services par les nouvelles technologies et l'accueil de la petite enfance (formation d'assistantes maternelles, création de crèches...).

Attirer et maintenir les activités économiques et agricoles en milieu rural

Structurer l'offre économique

Il s'agit à la fois d'offrir des espaces d'accueil de qualité pour les entreprises (terrains, services et desserte) et des solutions immobilières adaptées à leurs besoins.

Développer une agriculture diversifiée et respectueuse du cadre de vie

Le Conseil général souhaite promouvoir la qualité et la spécificité des produits agricoles notamment par le développement de l'agriculture biologique. Il mène des actions de sensibilisation des agriculteurs à l'environnement et au développement durable et de protection des eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole.



Objectifs

**Préserver
le patrimoine
culturel, architectural
et paysager de
la Loire**

**Assurer l'accès
pour tous aux sites
et la promotion
des richesses
patrimoniales**

Axes d'intervention

**Améliorer la notoriété
des espaces naturels identitaires**

**Protéger les espaces naturels
et assurer la diversité des milieux**

**Améliorer la notoriété des sites patrimoniaux
de la Loire**

Faire fonctionner en réseau les sites patrimoniaux

**Relier le patrimoine à l'histoire
et à la vie du territoire**

Valoriser certains espaces et sites naturels

Démarches et actions

Le Département cherche à rendre au fleuve Loire le rôle identitaire et fédérateur qui lui fait défaut aujourd'hui (élaboration d'une étude patrimoniale, création d'itinéraires de randonnée...). Il procède également au repérage des espaces naturels et agricoles à enjeux situés à proximité des zones urbaines à forte densité et à l'inventaire du patrimoine industriel de la Loire. Il s'engage à traiter sur un plan paysager en priorité les abords et les voies d'accès des sites patrimoniaux d'intérêt départemental.

Afin de soutenir la biodiversité, plusieurs actions sont conduites pour identifier et créer des corridors biologiques spécifiques, accompagner et soutenir la restauration du bocage.

Le développement de la connaissance et de la reconnaissance du patrimoine par des moyens ludiques devrait permettre d'accroître son attractivité. De même, la promotion et la valorisation du patrimoine par les nouvelles technologies de l'information et de la communication s'avèrent prometteuses.

Notamment grâce à la création de parcours touristiques.

Par exemple, la politique départementale des Villages de caractère doit permettre, d'une part, une meilleure lisibilité pour le public et, d'autre part, une réelle distinction et mise en valeur de bourgs remarquables par la restauration.

La politique de protection des Espaces Naturels Sensible engagée en 1990 se poursuit, notamment à travers des actions pédagogiques de valorisation des étangs du Forez, ou bien grâce à des actions de préservation et d'ouverture au grand public de différentes tourbières du département.

La valorisation des richesses patrimoniales de la Loire contribue à l'image du Département et au développement de ses activités touristiques. Le bilan des actions d'ores et déjà réalisées dans le cadre de la Charte pour l'environnement de la Loire met en évidence une forte avancée du volet Espaces Naturels Sensibles. Mais le Conseil général de la Loire s'attache aussi à promouvoir le patrimoine culturel et architectural qui participe de l'identité du département.

